

SOS L H 462/2

927

(1939)

127

A

Rapports avec la Suisse

EXPLOITATION DE LA LIGNE DANNEMARIE - PFETTERHOUSE.

Lettre S.N.C.F. au M. des T.P.	6. 5.38.	} non distribués
Lettre S.N.C.F. au M. des T.P.	29. 6.38.	
Lettre S.N.C.F. au M. des T.P.	28.II.38.	
Dépêche du M. des T.P.	15. 3.39.	

Exploitation de la ligne Dannemarie - Pfetterhouse

jd

- 37 -

Paris, le 15 mars 1939

Ministère
des
Travaux Publics

Direction Générale
des Chemins de fer
et des Transports

3^e Bureau

Haut-Rhin

Ligne de Dannemarie
à Pfetterhouse.

COPIE

LE MINISTRE

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration
de la Société Nationale des Chemins de fer français

Par lettres des 6 mai, 29 juin et 28 novembre 1938
(D. 5414/22), vous m'avez exposé la situation particulière
de la ligne Dannemarie-Pfetterhouse au regard de la coordi-
nation, et vous m'avez demandé d'intervenir pour que le
Gouvernement helvétique soit saisi des propositions de la
Société Nationale à ce sujet.

En réponse aux interventions du Gouvernement français,
le Gouvernement fédéral a rappelé que cette ligne, régie par
la Convention Suisse-Allemande du 7 mai 1906, a été construite
sur la demande des Chemins de fer d'Alsace et de Lorraine, et
que le Chemin de fer de Porrentruy à Bonfol a consenti pour
sa réalisation d'importants sacrifices financiers. Il fait
observer que le transfert sur la route d'une partie du trafic
de la ligne ne manquerait pas d'avoir une répercussion

.....

défavorable sur les recettes de l'entreprise suisse. Celle-ci estime que si le nombre des voyageurs sur la ligne internationale est devenu insignifiant, c'est en partie en raison de l'insuffisance des correspondances directes. Les autorités fédérales, tout en reconnaissant que l'exploitation par trains-vapeur est trop onéreuse et qu'un changement s'impose, sont d'avis que la solution devrait être recherchée dans une exploitation par autorails et elles déclarent ne pas pouvoir donner leur accord aux propositions de la Société Nationale des Chemins de fer français tendant au remplacement des trains par des services routiers.

Je vous demande donc de vouloir bien remettre la question à l'étude, compte tenu de l'avis émis par les Autorités fédérales.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,

de MCNZIE.